

Guide

du recrutement 2017

Sommaire

Diplôme	Page
Master ou master spécialisé en droit privé	3
Ingénieur d'Etat en topographie	4
Ingénieur d'Etat en informatique	8
Ingénieur d'Etat en génie civil	10
Licence en droit privé	11
Licence en droit	12
Technicien spécialisé en topographie	13
Technicien spécialisé en informatique	17
Technicien en comptabilité	18

Master ou master spécialisé en droit privé

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2017.
- Etre titulaires d'un master, master spécialisé en droit privé ayant un lien direct avec le droit foncier et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20.

Emploi : Chargé de la conservation foncière

Mission

Le chargé de la conservation foncière met tout en œuvre pour assurer l'immatriculation de la propriété foncière, la publicité et la conservation des droits réels et charges foncières affectant les propriétés immatriculées ou en cours d'immatriculation.

Activités

- Etudier les dossiers d'immatriculation ;
- Coordonner avec le service du cadastre les opérations de bornage ;
- Etablir les extraits de réquisition;
- Contrôler le PV de bornage et les plans ;
- Etablir les avis de clôture du bornage ;
- Etudier les demandes d'immatriculation et émettre son avis (immatriculation, annulation, rejet ou transmission au tribunal en cas d'opposition) ;
- Envoyer, au cadastre en cas d'immatriculation, les éléments nouveaux concernant le titre foncier pour la mise à jour ;
- Veiller à la saisie des données relative au titre de propriété sur la base de données LOGICF ;
- Viser les minutes des inscriptions et signer les certificats sur affaire ;
- Veiller à la saisie des données relatives à la gestion des réquisitions d'immatriculation.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7889/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant au droit foncier.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant au droit foncier.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	06	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	04		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Ingénieur d'Etat en topographie

Conditions

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au 31 décembre 2017
- Etre titulaire du diplôme d'Ingénieur d'Etat, option topographie, de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, ou un diplôme équivalent.

Emploi (1) : Chargé du Cadastre

Mission

Le Chargé du Cadastre assure l'ensemble des opérations techniques de production de l'information cadastrale, en termes d'immatriculation foncière et d'affaires subséquentes, relative aux propriétés foncières, et veille à son exploitation.

Il assure également la tenue des registres, la mise à jour des mappes cadastrales et valide les travaux cadastraux.

Activités

- Procède à diverses opérations topographiques sur le terrain conformément aux règles et aux procédures en vigueur, au contrôle et à la vérification des dossiers de levés confiés au secteur privé ;
- Procède à la certification des dossiers techniques ;
- Supervise les opérations de dépôt des dossiers techniques ;
- Supervise la saisie des données cadastrales et la mise à jour des bases de données cadastrales ;
- Veille à la mise à jour des registres techniques ;
- Supervise les opérations de repérage (insertion dans la mappe cadastrale) ;
- Réalise la vérification et le contrôle des travaux cadastraux ;
- Suit les affaires cadastrales confiées au secteur privé ;
- Réalise les travaux d'immatriculation foncière d'ensemble ;
- Réalise les travaux d'immatriculation foncière de remembrement ;
- Suit et contrôle la réalisation des enquêtes juridiques et parcellaires confiées au secteur privé.

Emploi (2) : Chargé de la cartographie

Poste 2.1 : Chargé de la photogrammétrie

Mission

Le chargé de la photogrammétrie contribue au suivi, à la planification et à la gestion des projets d'aérotriangulation, de restitution numérique et de contrôle des travaux photogrammétriques en vue de l'établissement des plans et des cartes topographiques à différentes échelles.

Activités

- Supervise et contrôle les travaux d'Aérotriangulation ;
- Supervise et contrôle les travaux de restitution photogrammétrique ;
- Assure le suivi des opérations de contrôle des travaux photogrammétriques réalisés par l'ANCFCC ou par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou d'un établissement public ;
- Assure la qualité des images satellitaires acquises pour le compte de l'ANCFCC ;
- Supervise et contrôle les opérations de génération des Modèles Numériques de Terrain et des mosaïques orthophoto.

Poste 2.2 : Chargé de la rédaction cartographique

Mission

Le Chargé de la rédaction cartographique contribue à la conception et veille à la réalisation des travaux de rédaction, d'édition et de finalisation des cartes de base et des plans topographiques de villes, et ce, dans le respect des normes exigées de la qualité.

Activités

- Supervise et contrôle les travaux de rédaction cartographique des cartes et plans topographiques ;
- Contribue à la conception des différentes chartes graphiques et des maquettes des cartes et plans ;
- Veille à l'export des données aux formats demandés.
- Veille au contrôle de l'exhaustivité cartographique des planches mères des cartes.

Poste 2.3 : Chargé de la généralisation cartographique

Mission

Le chargé de la généralisation cartographique contribue et veille à la réalisation des travaux de dérivations par procédés de généralisation cartographique. Il coordonne toutes les activités afférentes aux travaux de planification, d'organisation et de traitements des données destinées à la dérivation des cartes topographiques à différentes échelles.

Le chargé de la généralisation cartographique veille également à l'application et au respect des normes tout au long du processus de généralisation cartographique et ce, conformément aux règles et aux procédures en vigueur afin d'assurer et de garantir la qualité des produits.

Activités

- Supervise et contrôle les travaux de dérivations cartographiques par procédé de généralisation ;
- Assure le suivi des phases de dérivation cartographique selon les procédures en vigueur ;
- Planifie et organise des données servant à l'établissement des cartes dérivées,
- Développe des utilitaires permettant la généralisation semi automatique, par couche topographique et de façon séquentielle ;
- Assure la génération et la gestion des données 3D afin de produire: MNT, l'estompage, les teintes hypsométriques, les points cotés et les courbes de niveaux;
- Intervient pour solutionner les problèmes présentant des conflits de priorités dans les traitements de généralisation cartographique ;
- Assure le contrôle des phases de sélection, de schématisation et d'harmonisation afin de garantir la fiabilité et la fidélité de la carte dérivée établie.
- Conçoit la mise en page et édite la facture appropriée de la carte ainsi établie ;
- Finalise et contribue dans la gestion de la sauvegarde et l'archivage des produits établis

Poste 2.4 : Chargé de la cartographie thématique

Mission

Le chargé de la cartographie thématique contribue à la conception et veille à la réalisation des projets d'établissement des cartes thématiques, et d'élaboration et de mise à jour des atlas, et ce, dans le respect des normes de la qualité exigées.

Activité

Assure la qualité des cartes et Atlas thématiques réalisées par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC.

Emploi (3) : Chargé des réseaux géodésiques

Poste 3.1 : Chargé des réseaux de nivellement

Mission

Le chargé des réseaux de nivellement veille à l'établissement, l'extension et la densification et la maintenance des réseaux géodésiques de nivellement.

Activités

- Contribue à la conception des projets d'établissement, d'extension, et de densification des réseaux de nivellement ;
- Supervise et contrôle les travaux de reconnaissance et de matérialisation des bornes et repères de nivellement sur le terrain;
- Supervise et contrôle les travaux d'observation de nivellement sur le terrain;
- Réalise les traitements des données recueillies et les calculs des coordonnées des points de nivellement ;
- Contribue à l'établissement d'un plan de maintenance des réseaux de nivellement;
- Veille à la mise à jour de la base des données de nivellement ;
- Assure le suivi des opérations de contrôle des travaux de nivellement réalisées par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC.

Poste 3.2 : Chargé des réseaux géodésiques horizontaux

Mission

Le chargé des réseaux géodésiques horizontaux veille à l'établissement, l'extension, la densification et la maintenance des réseaux géodésiques horizontaux pour mettre en place une infrastructure géodésique homogène et dense couvrant l'ensemble du territoire national.

Activités

- Contribue à la conception des projets d'établissement, d'extension, et de densification des réseaux géodésiques horizontaux et des réseaux de nivellement ;
- Supervise et contrôle les travaux de reconnaissance et de matérialisation des points géodésiques sur le terrain;
- Supervise et contrôle les travaux d'observation des points géodésiques sur le terrain;
- Réalise les traitements des données géodésiques recueillies et les calculs des coordonnées des points géodésiques ;
- Contribue à l'établissement d'un plan de maintenance des réseaux géodésiques horizontaux;
- Veille à la mise à jour de la base des données géodésiques ;
- Assure le suivi des opérations de contrôle des travaux géodésiques réalisées par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC.

Poste 3.3 : Chargé de la stéréopréparation

Mission

Le Chargé de la stéréopréparation conçoit et veille à la réalisation des projets de stéréopréparation.

Activités

- Conçoit et veille à la réalisation des projets de stéréopréparation en coordination avec le Chargé de la Cartographie;
- Réalise les traitements des données de stéréopréparation recueillies et les calculs des coordonnées des points de stéréopréparation ;
- Veille à la mise à jour de la base de données géodésiques et de la stéréopréparation ;
- Assure le suivi des opérations de contrôle des travaux de stéréopréparation réalisées par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou des autres établissements publics et établit les procès verbaux de conformité des travaux;
- Contribue au contrôle de la qualité métrique des images satellites et orthoimages.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7890/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant à la topographie.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant à la topographie.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	06	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	04		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Ingénieur d'Etat en informatique: Administration des Systèmes

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2017.
Etre titulaire du diplôme d'Ingénieur d'Etat en informatique option : Administration des systèmes disposant d'une expérience professionnelle de 2 ans au moins après l'obtention du diplôme dans le domaine de l'administration des systèmes et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20.

Emploi : Administrateur Système

Mission

L'Administrateur Système analyse, fiabilise et optimise les infrastructures informatiques de sa direction afin que l'ensemble des utilisateurs puissent disposer d'une installation adaptée et performante.

Activités

- Procéder à la mise en place et contrôler le fonctionnement des matériels et logiciels systèmes et apporte toute solution susceptible d'accroître leurs performances ;
- Maintenir, mettre à jour et optimiser l'environnement informatique ;
- Conseiller les équipes de développement en matière de configuration ;
- Conseiller et préconiser des solutions d'infrastructure système : Migration, ... ;
- Elaborer les CPS relatifs aux solutions d'infrastructures informatiques ;
- Opérer des choix et mettre en œuvre des solutions systèmes appropriées ;
- Assurer une veille technologique sur les solutions d'infrastructure système et solution Backup ;
- Gérer des projets d'infrastructure informatique;
- Configurer et implémenter l'infrastructure informatique ;
- Assurer l'installation et le déploiement des équipements (matériels informatiques et logiciels de base) ;
- Administrer la messagerie ;
- Veiller à l'application et au respect de la politique de sécurité, la DNSSI (Directive Nationale de la Sécurité SI) et la charte d'utilisation du système d'information de l'ANCFCC ;
- Conseiller, accompagner et animer les formations des utilisateurs sur les solutions et infrastructures informatiques.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7886/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant à l'informatique : Administration des systèmes	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant à l'informatique : Administration des systèmes	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	06	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	04		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Ingénieur d'Etat en génie civil

Conditions

- De nationalité marocaine.
- Agés de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2017.
- Etre titulaire du diplôme d'Ingénieur d'Etat, option génie civil, disposant d'une expérience professionnelle de 2 ans au moins après l'obtention du diplôme dans le domaine du génie civil et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20.

Emploi : Chargé de projets bâtiments

Mission

Le Chargé de projets bâtiments réalise des études, élabore des CPS, participe à la sélection des prestataires et veille à l'exécution des travaux dans le respect de la réglementation en vigueur.

Activités

- Elaborer les programmes prévisionnels d'aménagement et d'entretien des locaux ;
- Elaborer les CPS pour la réalisation des études et des travaux d'aménagement ;
- Gérer les relations avec les autorités locales et assurer l'obtention des autorisations administratives nécessaires aux projets bâtiments ;
- Participer à la sélection des bureaux d'études et des bureaux de contrôle ;
- Ordonnancer, planifier et contrôler les travaux de construction et d'aménagement ;
- Assurer le suivi de l'exécution et de la liquidation des marchés de construction et d'aménagement et des marchés des prestations externalisées.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7887/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant au génie civil.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant au génie civil.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	06	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	04		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Licence en droit privé

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus, au 31 décembre 2017.
- Etre titulaires d'une licence en droit privé ayant obtenu leur diplôme avec une mention "assez bien" au moins et une moyenne supérieure ou égale à 12/20 dans chacun des 4 derniers semestres (licence d'études fondamentales) ou dans chacune des 2 dernières années (licence, ancien régime).

Emploi : Chargé de la conservation foncière

Mission

Le chargé de la conservation foncière met tout en œuvre pour assurer l'immatriculation de la propriété foncière, la publicité et la conservation des droits réels et charges foncières affectant les propriétés immatriculées ou en cours d'immatriculation.

Activités

- Etudier les dossiers d'immatriculation ;
- Coordonner avec le service du cadastre les opérations de bornage ;
- Etablir les extraits de réquisition ;
- Contrôler le PV de bornage et les plans ;
- Etablir les avis de clôture du bornage ;
- Etudier les demandes d'immatriculation et émettre son avis (immatriculation, annulation, rejet ou transmission au tribunal en cas d'opposition) ;
- Envoyer, au cadastre en cas d'immatriculation, les éléments nouveaux concernant le titre foncier pour la mise à jour ;
- Veiller à la saisie des données relative au titre de propriété sur la Base de données LOGICF;
- Viser les minutes des inscriptions et signer les certificats sur affaire ;
- Veiller à la saisie des données relatives à la gestion des réquisitions d'immatriculation.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7891/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet se rapportant au droit foncier	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant au droit foncier	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	06	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	04		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Licence en droit

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus, au 31 décembre 2017.
- Etre titulaires d'une licence en droit, disposant d'une expérience professionnelle de 5 ans au moins après l'obtention du diplôme dans le domaine de la communication institutionnelle et ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à la dernière année d'études.

Emploi : Chargé de la communication

Mission

Le Chargé de la communication prépare les actions de communication interne et externe de l'ANCFCC au niveau national et international.

Activités

- Gérer les relations avec les agences de communication ;
- Assurer un suivi juridique de l'accompagnement des agences de conseil en communication ;
- Procéder à la rédaction des conventions avec les délégations d'organismes internationaux ;
- Coordonner la réalisation du journal interne entre les différents intervenants sur chaque étape (Définition du contenu, rédaction des articles, et production du support) ;
- Mener des négociations avec les partenaires de l'ANCFCC à l'échelle nationale et internationale ;
- Veiller à la rédaction et la mise en œuvre des accords de coopération et assurer un suivi régulier.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7885/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet se rapportant au droit.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant à la communication.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	06	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	04		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Technicien spécialisé en topographie

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au 31 décembre 2017.
- Etre titulaire du diplôme de technicien spécialisé, option topographie, de l'Institut des Techniciens Spécialisés en Génie Rural et en Topographie de Meknès, ou un diplôme équivalent, et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20.

Emploi (1) : Agent du Cadastre

Mission

L'agent du cadastre participe à l'ensemble des tâches de production de l'information cadastrale qui lui sont confiées, en termes d'immatriculation foncière et d'affaires subséquentes, relatives aux propriétés foncières, et veille à son exploitation.

Activités

En matière d'immatriculation et d'affaires subséquentes :

- Procède à diverses opérations topographiques sur le terrain conformément aux règles et aux procédures en vigueur, au contrôle et vérification des dossiers de levés confiés au secteur privé ;
- Traite les dossiers déposés au niveau de la cellule technique.

En matière de gestion et de mise à jour de l'information cadastrale :

- Se charge des opérations de dépôt des dossiers techniques;
- Se charge de la saisie des données cadastrales et la mise à jour des bases de données cadastrales;

En matière de contrôle et de repérage :

- Procède à la mise à jour des registres techniques ;
- Suit les affaires cadastrales confiées au secteur privé ;
- Réalise les opérations de repérage (insertion dans la mappe cadastrale) ;
- Met à jour les bases de données ;
- Procède au contrôle des travaux cadastraux

En matière de projets, travaux généraux et d'ensemble :

- Suit les affaires cadastrales confiées au secteur privé ;
- Réalise les travaux d'immatriculation foncière d'ensemble ;
- Réalise les travaux d'immatriculation foncière de remembrement ;
- Suit et contrôle la réalisation des enquêtes juridiques et parcellaires confiées au privé;
- Procède à la mise à jour des bases de données cadastrales;
- Procède au contrôle des travaux cadastraux.

Emploi (2) : Navigateur photographe

Mission

Le navigateur photographe réalise des prises de vues aériennes conformément au planning fixé par le Chargé de la Cartographie, et ce, en veillant au respect des aspects de la qualité.

Activités

- Elabore les plans de vol des missions de prise de vues aériennes ;
- Exécute les plans de vol des missions de prises de vues aériennes conformément au planning communiqué par le Chargé de la Cartographie ;
- Assure la codification des photographies aériennes conformément aux normes en vigueur, et la constitution des dossiers de prise de vues aériennes ;
- Assure la gestion des équipements et des matériels de photographie ;
- Entretien des réseaux professionnels pour assurer une veille dans le domaine de la photographie aérienne.

Emploi (3) : Agent photogrammètre

Poste 3.1: Agent chargé du contrôle des travaux photogrammétriques

Mission

L'Agent Chargé du Contrôle des Travaux Photogrammétriques procède au Contrôle des travaux photogrammétriques réalisés par l'ANCFCC ou par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou d'un établissement public.

Activités

Contrôle les travaux photogrammétriques réalisés par l'ANCFCC ou par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou d'un établissement public

Poste 3.2: Agent Chargé de la Production des MNT (Modèles Numériques de Terrain) et Orthophotos

Mission

L'Agent chargé de la Production des Orthophotos établit des Modèles Numériques de Terrain et procède à la production des orthophotos.

Activités

- Etablit des Modèles Numériques de Terrain et procède à la production des orthophotos ;
- Procède à l'assemblage des orthophotos pour la réalisation des mosaïques ;

Emploi (4) : Agent des réseaux géodésiques

Poste 4.1: Agent des réseaux géodésiques horizontaux

Mission

L'agent des réseaux géodésiques horizontaux réalise des actions de reconnaissance, de matérialisation, d'observation et de maintenance des monuments géodésiques.

Activités

- Effectue des missions de reconnaissance des points géodésiques existants et emplacement des nouveaux;
- Effectue le choix définitif des nouveaux points géodésiques et établit des fiches signalétiques desdits points ;
- Matérialise physiquement sur le terrain les points géodésiques nouveaux et complète les fiches signalétiques ;
- Réalise des observations des lignes de base par GPS ;
- Effectue des mesures d'angles, de distances et de dénivelées ;
- Constitue les dossiers des points géodésiques établis ;
- Met à jour la base de données géodésiques ;

- Effectue les travaux de maintenance des réseaux géodésiques ;
- Contrôle les travaux géodésiques réalisés par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC.

Poste 4.2: Agent de la Stéréopréparation

Mission

L'agent de la stéréopréparation effectue des travaux de stéréopréparation.

Activités

- Effectue des travaux de stéréopréparation ;
- Contrôle les travaux de stéréopréparation réalisés par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou pour le compte des autres établissements publics.

Poste 4.3: Agents des réseaux de nivellement

Mission

L'agent des Réseaux de nivellement réalise des actions de reconnaissance, de matérialisation, d'observation et de maintenance des repères de nivellement.

Activités

- Effectue des missions de reconnaissance des points de nivellement existants et l'emplacement des nouveaux ;
- Effectue le choix définitif des nouveaux points de nivellement et établit des fiches signalétiques desdits points ;
- Matérialise physiquement sur le terrain les nouveaux points de nivellement et complète les fiches signalétiques ;
- Effectue des mesures de dénivelées ;
- Constitue les dossiers des points de nivellement établis ;
- Met à jour la base de données des points de nivellement;
- Effectue les travaux de maintenance des réseaux de nivellement;
- Contrôle les travaux de nivellement réalisés par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC.

Emploi (5) : Compléteur

Mission

Le compléteur réalise d'une part, des travaux de complèment et de collecte de la toponymie sur le terrain et d'autre part, la structuration des fichiers numériques de restitution complétés.

Activités

- Collecte, sur le terrain, des renseignements sur les éléments de la stéréominute de restitution ;
- Collecte la toponymie sur le terrain ;
- Effectue les levés topographiques ;
- Structure les fichiers numériques de complèment selon les normes en vigueur ;
- Valide les données cartographiques.

Emploi (6) : Agent cartographe

Mission

L'agent cartographe exploite les données issues de la restitution et du complètement ou tout autre document cartographique existant pour les travaux de généralisation, d'édition, de finition et de mise en page des produits cartographiques de base ou dérivés, et ce en respectant les règles de l'art de la cartographie pour chaque type de produit.

Activités

- Réalise des traitements cartographiques : scannage, géoréférenciation, numérisation, captage, assemblage, transformation, transfert des données...etc
- Produit les couches toponymiques nécessaires à la production des cartes;
- Coordonne avec le Compléteur pour vérifier les détails douteux
- Procède à l'édition et la finition des données pour la rédaction cartographique ;
- Procède à la rédaction cartographique des cartes et des plans à différentes échelles (création de la charte graphique, symbolisation des données, habillage de la carte, export final) ;
- Procède aux traitements des tâches séquentielles de dérivation cartographiques ;
- Réalise des tâches cartographiques pour la production des cartes thématiques, des plans urbains grand public et Atlas.
- Procède à l'extraction des données altimétriques à partir du modèle numérique du terrain ;
- Réalise les tirages sur traceur et exporte les données pour le flashage ;
- Procède au flashage des planches mères ;
- Contrôle les planches mères flashées ;
- Recueille les données et procède à leur saisie dans des bases de données ;
- Transfère les documents et les fichiers numériques produits pour conservation et sauvegarde.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7892/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant à la topographie.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant à la topographie.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	08	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	02		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Technicien spécialisé en informatique : Techniques de Développement Informatique

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2017.
- Etre titulaire du diplôme de technicien spécialisé en informatique des Instituts Spécialisés de Technologie Appliquée, option : Techniques de Développement Informatique, disposant d'une expérience professionnelle de 2 ans au moins après l'obtention du diplôme dans le domaine du développement informatique et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 .

Emploi : Agent de développement informatique

Mission

Agent de développement informatique assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue.

Il est chargé également de développer et déployer les solutions développées par la réalisation des tests, de l'assistance et la formation des utilisateurs.

Activités

- Participer à l'élaboration des CPS relatifs aux solutions informatiques ;
- Participer au développement informatique ;
- Réaliser des requêtes à partir des bases de données centralisées et assure leur publication et diffusion ;
- Collecter et centraliser les données en vue de les homogénéiser dans le système d'information ;
- Réaliser des tests de fonctionnement sur les équipements informatiques et vérifie le respect des procédures de sécurité ;
- Conseiller et accompagner des utilisateurs sur les logiciels métiers et supports internes ;
- Veiller à l'application et au respect de la politique de sécurité, la DNSSI (Directive Nationale de la Sécurité SI) et la charte d'utilisation du système d'information de l'ANCFCC.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7888/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant au développement informatique.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant au développement informatique.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	08	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	02		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

Technicien en comptabilité

Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus, au 31 décembre 2017.
- Etre titulaires d'un diplôme de technicien en comptabilité des Instituts Spécialisés de Technologie Appliquée, ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 et disposant d'une expérience professionnelle de 2 ans au moins après l'obtention du diplôme dans le domaine de la comptabilité.

Emploi : Chargé de caisse

Mission

Le caissier est chargé de la perception des droits et d'assurer le versement dans le compte de l'ANCFCC.

Activités

- Percevoir les droits ;
- Etablir les pièces comptables de recettes ;
- Assurer l'archivage et le classement ordonné des documents comptables de recettes.
- Répondre aux demandes d'information et assurer la communication avec l'ensemble des entités internes ;
- Assurer le versement des fonds de recettes.

Evaluation

Présélection	Dossier de candidature	Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7893/ANCFCC/DRH du 29/06/2017 relative à l'organisation des concours de recrutement.		
Epreuve	Eléments d'évaluation	Note	Total	Coefficient
Ecrite	Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant à la comptabilité.	12	20	2
	Quatre (4) questions se rapportant à la comptabilité.	08		
Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.				
Orale	Connaissances techniques	08	20	3
	Connaissances générales	04		
	Comportement et communication	06		
	Deuxième langue	02		
Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir.				

